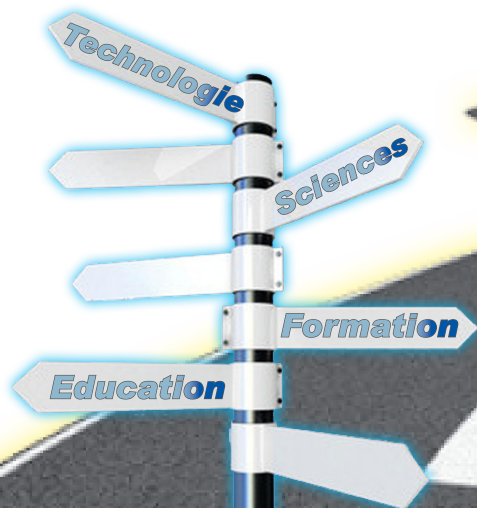




BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ETUDES DE POPULATION

Journée Internationale de la
FEMME
8 M A R S 2 0 1 1



**EGALITE D'ACCES A L'EDUCATION, A LA FORMATION, A
LA SCIENCE ET A LA TECHNOLOGIE : SENTIER POUR UN
TRAVAIL DECENT POUR LES FEMMES**

**EQUAL ACCESS TO EDUCATION, TRAINING, SCIENCE AND
TECHNOLOGY: PATHWAY TO DECENT WORK FOR WOMEN**

Thème :

Egalité d'accès à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie : Sentier pour un travail décent pour les femmes

SOMMAIRE

ABSTRACT	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
INTRODUCTION	7
I- FEMMES, EDUCATION ET FORMATION.....	9
1.1- Vue d'ensemble	9
1.2- Inégalités d'accès à l'éducation.....	10
1.2.1- Déscolarisation des enfants d'âge scolaire (6 - 14 ans).....	12
1.2.2- Marginalisation scolaire.....	12
1.3- Survie et transition scolaires.....	13
1.4- Accès aux écoles de formation en sciences et en technologie	14
1.4.1- Femmes et enseignement supérieur	14
1.4.2- Femmes, formation scientifique et technique	14
II- FEMMES ET EMPLOI	15
2.1- Femmes et situation d'activité.....	15
2.2- Femmes et statut dans l'emploi.....	15
2.3- Femmes et secteur d'emploi	16
2.4- Femmes et emplois vulnérables	18
2.5- Femmes et protection sociale	19
2.5.1- Travailleuses domestiques	19
2.5.2- Femmes revendeuses.....	19
2.5.3- Femmes gérantes de "call-box"	20
III- EDUCATION : FACTEUR CLE D'ACCES DES FEMMES A UN EMPLOI DECENT	20
3.1- Niveau d'instruction et emploi vulnérable	20
3.2- Niveau d'instruction de la femme, branches d'activité et statut dans l'emploi.....	21
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23

ABSTRACT

In order for both men and women to be decently employed, there is need for all of them to have equal access to education, training, science and technology. Available statistics show that this access is very unequal between men and women with, women highly disadvantaged.

Statistics on education derived from the Third General Population and Housing Census and other sources reveal that women lag behind men. The school attendance rate for girls aged 6-14 is only 73.3% as against 76.6% for boys of the same age category. At the level of secondary schools, the net attendance rate for girls (29.2%) is lower than that for boys (32.5%). In institutions of higher learning, women make up only 42.9% of the population of students. A small portion (27.7%) of these women is enrolled in scientific and technological fields. They represented only 5.3% of the student population at the Faculty of Industrial Engineering of the University of Douala and 9.4% of the student population of the National Advanced Polytechnique School (ENSP) of the University of Yaoundé 1 during the 2006/2007 academic year. Enrolment statistics from the various faculties of science and training institutes for advanced technicians also attest to the chronic under-representation of women.

The consequences of many years of under-representation of women in terms of access to education, training, science and technology are many and include the fact that only 1.9% of women are found in intellectual jobs and positions of top management in both public and private enterprises and 71.3% of them are employed in traditional agriculture, fishing or hunting. The crude employment rate for women is only 48.4% as against 66.0% for men. Few women have decent jobs and a great majority of them are employed in vulnerable jobs (87.0%). Generally, more women with higher educational levels have decent employment than those with low or no education. 78.4% of women who earn a wage have higher educational levels while those with no education represent only 0.4%. Only 4.9% of women with higher education are found in the primary sector as against 93.5% for those with no education. The above statistics confirm the relevance of the theme ***“EQUAL ACCESS TO EDUCATION, TRAINING, SCIENCE AND TECHNOLOGY: PATHWAY TO DECENT WORK FOR WOMEN”*** chosen for the 2011 edition of the International Women's Day.

To remedy the situation of vulnerability which characterizes many workers in Cameroon especially women, the government and other stakeholders should continue and reinforce measures to improve access to education, training science and technology for both boys and girls. Special emphasis in this connection must be placed on motivating girls, especially to cultivate interest in scientific and technical fields.

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT	: Bureau International du Travail
BUCREP	: Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CEDEF	: Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Ens	: Ensemble
ENSP	: Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
Fem	: Féminin
FGI	: Faculté de Génie Industriel
FMSB	: Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales
FS	: Faculté de Sciences
IUT	: Institut Universitaire de Technologie
JIF	: Journée Internationale de la Femme
MASC	: Masculin
MINESUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONU	: Organisation des Nations Unies
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
ZEP	: Zone d'Education Prioritaire

INTRODUCTION

L'égalité des sexes et les droits des femmes ont toujours été au centre des préoccupations relatives au développement et au progrès social. Ces questions ont été discutées lors des grandes conférences internationales organisées par les Nations-Unies (ONU) et d'autres organisations internationales et régionales. C'est en 1945 que l'égalité entre les femmes et les hommes a été admise comme principe fondamental de la personne humaine, à travers l'adoption par tous les Etats membres de l'ONU, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Depuis lors, les Nations Unies ont inscrit dans leurs programmes d'action, la promotion de la femme comme l'une des préoccupations premières en matière de développement et de progrès social. En 1979 particulièrement, la communauté internationale a adopté la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF).

Les Nations Unies ont retenu depuis 1977 la journée du 8 mars comme Journée Internationale de la Femme en mémoire du combat mené depuis la fin du XIX^{ème} siècle contre l'injustice, les mauvais traitements, les humiliations diverses et les discriminations dont les femmes sont victimes. Cette journée est également l'occasion d'attirer l'attention de la communauté nationale et internationale sur la nécessité d'améliorer la condition de la femme. Faisant suite aux différentes résolutions des Nations Unies, la Journée Internationale de la Femme (JIF) se célèbre au Cameroun depuis 1986 autour d'une thématique proposée par les Nations Unies. Le thème national retenu pour cette année s'intitule : **«Egalité d'accès à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie : sentier pour un travail décent pour les femmes»**.

Ce thème traduit le souci constant des pouvoirs publics de renforcer les mesures dans les domaines politique, économique, social et culturel, en vue d'assurer aux femmes et aux filles, sur la base de l'égalité avec les hommes et les garçons, les droits qui leur sont reconnus par la législation nationale et les textes supranationaux, signés ou ratifiés par notre pays.

Dans le domaine de l'emploi par exemple, l'on pourrait penser que si les femmes exercent davantage des emplois précaires, c'est principalement parce qu'elles ne sont pas autant scolarisées que les hommes. C'est également parce qu'elles n'ont pas, autant que les hommes, accès à la formation dans le domaine des sciences et de la technologie. Cette année, la réflexion porte sur les stratégies qui permettent aux filles d'avoir les mêmes chances que les garçons d'accéder aux dites formations qui concourent à des emplois décents et productifs.

Le présent document a pour but de contribuer à ce débat au Cameroun à travers une analyse des statistiques relatives à l'éducation et à l'emploi des femmes, ainsi qu'aux facteurs favorisant leur accès à un travail décent.

DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

Travail décent : La notion de travail décent repose sur quatre piliers : l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. C'est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il regroupe divers éléments: la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; la sécurité au travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie; l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

Emploi vulnérable: L'emploi vulnérable a trait à l'emploi exercé par les personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Peuvent être considérés comme vulnérables, les emplois non formels exercés par les aides-familiaux et les travailleurs pour leur propre compte (indépendants), du fait qu'ils ne bénéficient pas de protection sociale et qu'ils soient plus exposés aux effets conjoncturels tels que les crises économiques.

Egalité de genre : Le genre fait référence aux rôles et responsabilités dévolus aux hommes et aux femmes, qui sont façonnés au sein des familles, des sociétés et des cultures. Ces notions s'acquièrent par l'apprentissage et peuvent varier au fil du temps et selon les cultures. Les systèmes de différenciation sociale tels que le statut politique, la classe, l'origine ethnique, les handicaps physiques et mentaux, l'âge et plusieurs autres facteurs, modifient les rôles de chaque genre. Le concept de genre est fondamental car, lorsque appliqué à une analyse sociale, il révèle la façon dont la subordination des femmes (ou la domination des hommes) s'organise au sein de la société. En tant que telle, cette subordination peut être modifiée ou abrogée ; elle n'est pas biologiquement prédéterminée ni fixée pour toujours. Il s'agit de promouvoir un environnement social, culturel, économique et institutionnel permettant aux femmes d'exercer pleinement leurs droits humains et citoyens au même titre que les hommes. En d'autres termes, il s'agit d'assurer l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les secteurs de la vie nationale.

Marginalisation scolaire : Le phénomène de marginalisation scolaire concerne les enfants qui appartiennent à la tranche d'âges de scolarité obligatoire (6-14 ans), mais qui n'ont jamais été inscrits dans un établissement scolaire.

Déscolarisation : Ce phénomène renvoie à la sortie scolaire précoce des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 -14 ans). Il s'agit ici des enfants d'âge scolaire du primaire ou du secondaire qui, bien qu'ayant été inscrits dans un établissement scolaire à un certain moment, en sont sortis prématurément c'est-à-dire avant d'avoir eu 15 ans revolus.

Protection sociale : C'est un ensemble de mécanismes permettant aux individus, groupes ou communautés qui éprouvent de sérieuses difficultés à résoudre par eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés, de prévenir les risques ou de résoudre, de manière ponctuelle ou durable, les difficultés pouvant survenir dans leur vie.

I- FEMMES, EDUCATION ET FORMATION

L'éducation et la formation sont connues comme des facteurs indispensables de développement. En Afrique sub-saharienne, et à l'instar du Cameroun, les indicateurs de scolarisation et d'instruction révèlent tant au niveau national que régional et même au sein de certaines écoles supérieures de formation scientifique et technique, des inégalités de genre, particulièrement en ce qui concerne la jeune fille et la femme.

1.1- Vue d'ensemble

Au Cameroun, les résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3^{ème} RGPH) de 2005 ont révélé au niveau national que le taux de scolarisation des filles de 6-14 ans (âges de scolarisation obligatoire) s'élève à 73,5% contre 76,6% pour les garçons de la même tranche d'âges. Au niveau de l'enseignement technique et des écoles de formation de niveau secondaire, l'on observe également une sous-représentation de la jeune fille. En effet, la proportion des filles inscrites dans le secondaire technique et dans les écoles de formation de niveau secondaire est de 15,1% contre 17,1% chez les garçons.

Tableau 1 : Quelques indicateurs (%) de scolarisation selon le sexe

INDICATEURS	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Taux de scolarisation (6-14 ans)	76,6	73,5	75,1
Proportion des élèves dans l'enseignement technique et dans des écoles de formation de niveau secondaire	17,1	15,1	16,2
Taux d'alphabétisation en langues officielles (15 ans et plus)	76,3	64,2	70,0
Niveau d'instruction (15 ans et plus)			
Sans niveau	23,3	34,8	29,2
Primaire	29,9	29,5	29,7
Secondaire 1	22,6	20,0	21,3
Secondaire 2	13,5	9,0	11,2
Supérieur	10,7	6,7	8,6

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 – BUCREP

En ce qui concerne la population âgée de 15 ans et plus, l'on observe que le niveau d'alphabétisation en langues officielles (anglais et français) est plus faible chez les femmes (64,2% contre 76,3% chez les hommes). Cette situation est probablement liée au fait que plus d'un tiers des femmes (34,8%) de 15 ans et plus sont « sans niveau » d'instruction.

Le constat actuel des faibles niveaux d'alphabétisation et d'instruction des femmes d'âge adulte comparativement à ceux de leurs homologues masculins serait certainement le reflet de leur faible niveau de scolarisation antérieure. Il est question de voir si dans les jeunes générations actuelles, le problème de la faible scolarisation de la jeune fille persiste.

1.2- INEGALITES D'ACCES A L'EDUCATION

Dans l'ensemble, il apparaît un faible niveau de scolarisation des enfants et une sous-scolarisation persistante des filles des régions septentrionales où les taux de scolarisation sont de 56.9%, 56.0%, et 54.9% respectivement pour l'Adamaoua, le Nord, l'Extrême-Nord, loin de la moyenne nationale qui se situe à 75,1%.

L'éducation permet aux enfants de développer au mieux leurs potentialités à travers l'école qui demeure, le lieu par excellence de transmission des connaissances ou d'apprentissage des valeurs et de socialisation. L'accès à l'éducation s'apprécie à travers la scolarisation qui présente des inégalités entre garçons et filles et d'importantes disparités entre les régions et parfois à l'intérieur d'une même région entre les milieux urbain et rural comme l'indique le tableau 2 ci-après. Le taux de fréquentation scolaire varie d'un minimum de 54,9% observé dans la région de l'Extrême-Nord à un maximum de 89,8% enregistré dans la région du Sud.

Tableau 2 : Taux (%) de fréquentation scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	76,5	69,8	73,2	49,7	43,8	46,8	60,0	53,7	56,9
CENTRE	89,2	88,5	88,8	89,3	89,1	89,2	89,2	88,7	89,0
EST	83,9	82,3	83,1	72,8	69,6	71,3	77,0	74,5	75,8
EXTRÊME-NORD	67,3	63,6	65,5	56,0	47,6	51,9	58,5	51,1	54,9
LITTORAL	88,9	88,0	88,4	84,7	85,0	84,9	88,5	87,7	88,1
NORD	75,2	69,0	72,2	55,0	44,1	49,7	60,7	51,1	56,0
NORD-OUEST	86,4	85,3	85,9	80,6	79,5	80,1	82,6	81,5	82,1
OUEST	90,0	89,0	89,5	89,8	89,1	89,5	89,9	89,1	89,5
SUD	90,7	90,2	90,4	89,6	89,1	89,4	90,0	89,5	89,8
SUD-OUEST	85,3	84,9	85,1	82,8	82,5	82,7	83,8	83,5	83,6
CAMEROUN	84,7	83,2	84,0	70,3	65,5	67,9	76,6	73,5	75,1

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

Les faibles taux de scolarisation observés dans les régions septentrionales, Zones d'Education Prioritaires (ZEP) (Adamaoua (56,9%), Extrême-Nord (54,9%), Nord (56,0%)), cachent des disparités observées entre les garçons et les filles. Ces disparités s'observent quel que soit le milieu de résidence.

Dans l'ensemble, le niveau de scolarisation est discriminé par le sexe. En effet, le taux de scolarisation est plus élevé chez les garçons (76,6%) que chez les filles (73,5%). Cette situation persiste aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural où les taux de scolarisation sont respectivement de 84,7% et 70,3% pour les garçons, 83,2% et 65,5% pour les filles. Les écarts entre la scolarisation des filles et celle des

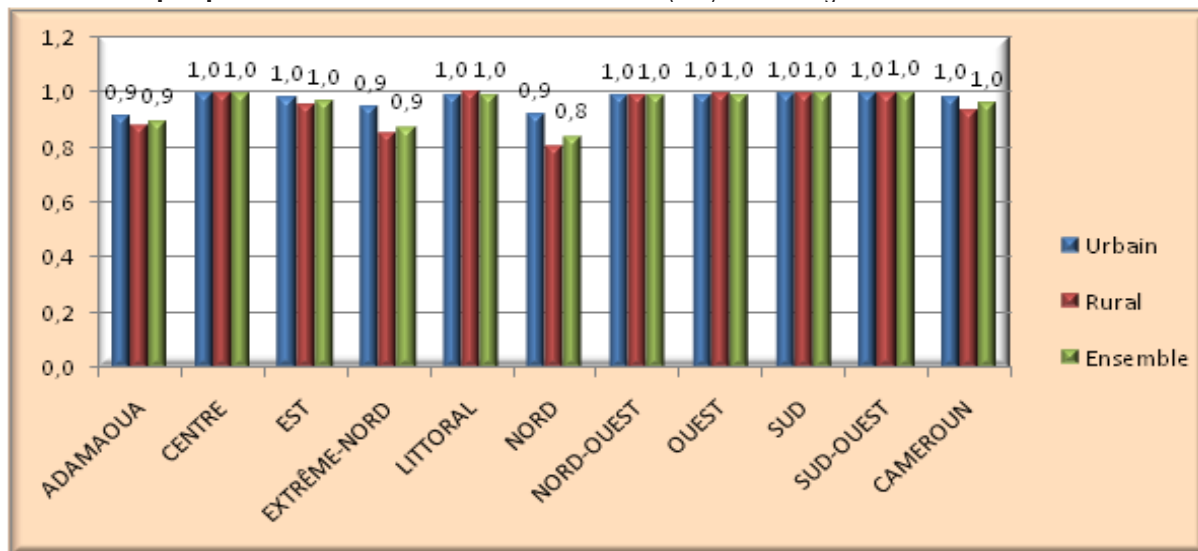


garçons sont beaucoup plus réduits en milieu urbain qu'en milieu rural où les taux de scolarisation sont respectivement de 84,0% et 67,9%. Ces écarts de scolarisation entre les filles et les garçons sont de 1,5 point et 4,8 points, respectivement pour le milieu urbain et le milieu rural où la prédominance des garçons sur les filles se confirme en matière de scolarisation.

La variation de l'indice de parité selon les régions montre que les taux de scolarisation tendent à s'équilibrer dans les villes et les campagnes de la partie méridionale du Cameroun. Par contre, les inégalités de scolarisation sont beaucoup plus perceptibles dans les régions septentrionales et dans la région de l'Est où les garçons sont les plus scolarisés. On pourrait trouver les raisons de ce décalage dans des considérations socioculturelles (mariage précoce, fécondité précoce, ...). Dans les autres régions (Centre, Littoral, Nord-Ouest, Ouest, Sud et Sud-ouest), la discrimination à l'égard des filles, mesurée par l'Indice de Parité Sexuel[□] (IPS) est remarquablement proche de 1 comme l'illustre parfaitement le graphique 1.

Par rapport au sexe, les inégalités de scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire sont beaucoup plus perceptibles dans les régions septentrionales où une plus grande attention est accordée aux garçons.

Graphique 1 : Variation de l'indice de Parité Sexuelle (IPS) selon la région et le milieu de résidence



Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

Au Cameroun, une forte proportion d'enfants en âge de fréquentation scolaire obligatoire (6 – 14 ans) demeure hors du système éducatif. Dans la population des enfants d'âge scolaire, les enfants déscolarisés et les enfants marginalisés représentent respectivement 10,6% et 14,3%.

1.2.1- Déscolarisation des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans)

La déscolarisation renvoie à la sortie scolaire précoce des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 – 14 ans). Sur les 4 095 011 enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 – 14 ans) que compte le Cameroun en 2005, il a été dénombré un effectif de 436 392 individus ayant précocement abandonné l'école ; soit un taux de déscolarisation de 10,7% au niveau national. Ce taux est relativement plus élevé chez les filles (11,0%) que chez les garçons (10,3%) comme l'indique le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Taux (%) de déscolarisation des enfants d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	9,3	11,7	10,5	15,1	15,8	15,4	12,9	14,3	13,6
CENTRE	9,0	9,6	9,3	7,7	7,9	7,8	8,6	9,1	8,9
EST	8,5	8,9	8,7	9,1	10,4	9,7	8,9	9,8	9,4
EXTRÊME-NORD	11,9	11,7	11,8	12,2	12,9	12,5	12,1	12,6	12,4
LITTORAL	9,7	10,6	10,1	10,2	10,1	10,2	9,7	10,5	10,1
NORD	9,1	9,8	9,4	11,8	12,2	12,0	11,0	11,5	11,3
NORD-OUEST	11,6	12,7	12,1	11,5	12,0	11,7	11,5	12,2	11,9
OUEST	8,0	8,9	8,4	6,5	7,1	6,8	7,1	7,8	7,5
SUD	8,2	8,6	8,4	7,1	7,7	7,4	7,5	8,1	7,8
SUD-OUEST	12,4	13,0	12,7	11,9	12,5	12,2	12,1	12,7	12,4
CAMEROUN	9,8	10,5	10,1	10,8	11,4	11,1	10,3	11,0	10,7

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

1.2.2- Marginalisation scolaire

La marginalisation scolaire renvoie à la non-fréquentation scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 – 14 ans) qui n'ont jamais été inscrits dans un établissement scolaire. Sur les 4 095 011 enfants en âge de scolarisation obligatoire dénombrés en 2005, 583 552 ont déclaré n'avoir jamais été à l'école ; soit une proportion de 14,3% du total de cette population complètement en marge du système scolaire. Parmi ces enfants marginalisés, 53,5% sont des filles.

Tableau 4 : Taux (%) de marginalisation des enfants d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	14,2	18,4	16,2	35,3	40,4	37,8	27,2	32,0	29,5
CENTRE	1,8	1,9	1,8	2,9	3,0	3,0	2,1	2,2	2,2
EST	7,6	8,8	8,2	18,1	20,0	19,0	14,1	15,7	14,9
EXTRÊME-NORD	20,8	24,7	22,7	31,8	39,5	35,6	29,3	36,3	32,7
LITTORAL	1,4	1,5	1,5	5,0	4,9	5,0	1,8	1,7	1,7
NORD	15,7	21,2	18,4	33,2	43,7	38,3	28,3	37,4	32,7
NORD-OUEST	1,9	2,0	2,0	7,9	8,5	8,2	5,9	6,3	6,1
OUEST	2,0	2,1	2,1	3,6	3,8	3,7	3,0	3,1	3,0
SUD	1,1	1,3	1,2	3,3	3,2	3,3	2,5	2,4	2,4
SUD-OUEST	2,3	2,1	2,2	5,3	5,1	5,2	4,1	3,9	4,0
CAMEROUN	5,5	6,3	5,9	19,0	23,2	21,0	13,0	15,5	14,3

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

L'on peut relever d'après les données du tableau 4 ci-dessus que le fait d'être une fille et de résider en milieu rural, augmente le risque de marginalisation scolaire d'un enfant. En effet, les écarts de marginalisation sont hautement significatifs entre les garçons et les filles et même entre les milieux de résidence.

Comme autre facteur explicatif de ce décalage, la pauvreté tiendrait une place primordiale, dans la mesure où la scolarisation de l'enfant pourrait être considérée plutôt comme un luxe par les ménages aux faibles revenus. Non seulement les parents se trouvent incapables de supporter les charges liées à la scolarité de l'enfant, mais le combat pour la survie n'épargne pas non plus les enfants qui deviennent très tôt des agents de production. Ils consacrent ainsi leur enfance au petit commerce ou aux activités agropastorales, loin des salles de classe.



Il est difficile d'évoquer la situation de la scolarisation de l'enfant en Afrique en général et au Cameroun en particulier sans faire allusion au poids des us et coutumes qui confèrent à la jeune fille une éducation différente de celle de son congénère de sexe masculin. Par un processus de socialisation bien planifié, la société traditionnelle prépare le garçon à devenir homme et la fille à devenir femme, en leur assignant des tâches spécifiques. Les droits et les devoirs des enfants sont ainsi codifiés par un certain nombre de rites et de pratiques qui vont les accompagner de la tendre enfance à l'adolescence, période de transition vers la pleine maturité. La jeune fille est donc en permanence aux côtés de sa mère ou des autres

femmes qui lui transmettront progressivement l'art culinaire, les techniques de l'entretien du foyer, etc. Pendant ce temps, le jeune garçon est soumis à des séances d'initiation dont les épreuves d'endurance, de résistance et de courage peuvent varier d'une ethnie à l'autre.

1.3- Survie et transition scolaires

La qualité de l'éducation est tout aussi importante que la scolarisation universelle. La proportion d'une cohorte d'enfants inscrits à l'école, qui y demeurent pendant l'ensemble d'un cycle d'éducation déterminé et qui passent au cycle suivant est un gage du bon fonctionnement du système éducatif. Ainsi, les taux de survie et de transition scolaires permettent d'apprécier tant la poursuite des études à l'intérieur d'un même cycle que la progression à des cycles supérieurs.

En ce qui concerne le passage d'un niveau scolaire à un autre, la transition du niveau primaire au secondaire est en moyenne de 55,0 % dont 58,0% chez les filles contre 53,0% chez les garçons. La transition des filles entre le premier et le second cycle secondaire général est inférieure à celle des garçons (54,0% chez les filles contre 62,0% chez les garçons). La rétention en cours de second cycle secondaire général est sensiblement plus faible chez les filles (54,6%) que chez les garçons (76,0%).

1.4- Accès aux écoles de formation en sciences et en technologie

1.4.1- Femmes et enseignement supérieur

La grande majorité des étudiants camerounais sont inscrits dans les universités d'Etat. Tout comme dans les autres niveaux d'enseignement, les femmes sont moins représentées. Pendant l'année académique 2006/2007, les femmes représentaient seulement 42,9% de la population estudiantine en général. En dehors de l'université de Buea où les femmes représentaient presque 60,0% des étudiants pendant l'année académique 2006/2007, la population des étudiantes représentait moins de 50,0% dans les cinq autres universités d'Etat. Cette sous-représentation des femmes parmi les étudiants est très visible à l'Université de Ngaoundéré où elles ne représentaient que 28,7% des effectifs pendant la même période (cf. tableau 5).



Tableau 5 : Répartition (%) des étudiants inscrits par université d'Etat selon l'année académique et le sexe

Université	Année académique					
	2005/2006			2006/2007		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Buëa	56,2	43,8	100,0	42,4	57,6	100,0
Douala	57,7	42,3	100,0	57,7	42,3	100,0
Dschang	65,9	34,1	100,0	57,6	42,3	100,0
Ngaoundéré	71,2	28,8	100,0	71,3	28,7	100,0
Yaoundé 1	58,6	41,4	100,0	57,6	42,4	100,0
Yaoundé 2	55,3	44,7	100,0	53,7	46,3	100,0
Ensemble	59,7	40,3	100,0	57,1	42,9	100,0

Source : MINESUP et Annuaire statistique, 2008

Cette sous-représentation des femmes dans l'enseignement supérieur est encore plus accentuée dans les filières scientifiques et techniques.

1.4.2- Femmes, formation scientifique et technique



La formation scientifique et technique est indispensable pour une maîtrise de la technologie, gage d'une meilleure insertion dans le monde moderne. Malheureusement, les femmes sont encore très peu représentées dans les filières scientifiques et techniques. En 2006/2007, au niveau national, les femmes constituaient seulement 27,7% de la population des étudiants dans les facultés des sciences et les instituts de formation techniques. A l'université de Buea où elles représentaient 57,6% des étudiants, elles constituaient seulement 34,0% des inscrits à la faculté des sciences. A l'université de Ngaoundéré, la proportion des femmes en faculté des sciences n'était que de 14,5%. Dans les institutions supérieures de formation technique, la proportion des femmes était encore plus faible. Elles représentaient seulement 12,3% de la population des étudiants à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique, 5,3% de la population estudiantine à la Faculté de Génie Industriel de Douala et environ 20,0% de la population estudiantine dans les IUT de Dschang, Douala et Ngaoundéré (cf. tableau 6).

Tableau 6 : Répartition (%) des étudiants inscrits dans les filières scientifiques et technologiques par année académique et par sexe

Université /Filière	Année académique					
	2005/2006			2006/2007		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Buea FS	65,9	31,1	100,0	66,0	34,0	100,0
Douala FS	70,6	29,4	100,0	72,7	27,3	100,0
ENSET	75,7	24,3	100,0	71,8	28,2	100,0
FGI	nc*	nc	nc	94,7	5,3	100,0
IUT	78,8	21,2	100,0	80,0	20,0	100,0
Dschang FS	71,3	28,7	100,0	63,3	36,7	100,0
IUT	78,8	21,2	100,0	80,0	20,0	100,0
Ngaoundéré FS	83,2	16,8	100,0	85,5	14,5	100,0
ENSAI	74,0	26,0	100,0	76,4	23,6	100,0
IUT	82,1	17,9	100,0	80,2	19,8	100,0
Yaoundé 1-FS	71,7	28,3	100,0	71,7	28,3	100,0
ENSP	90,6	9,4	100,0	87,7	12,3	100,0
FMSB	62,3	37,7	100,0	60,5	39,5	100,0
Ensemble	72,4	27,6	100,0	72,3	27,7	100,0

Source : Annuaire statistique INS, 2008

**nc : non concerné*

II- FEMMES ET EMPLOI

Un moyen sûr de progresser vers l'atteinte des OMD3 qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes serait pour ces dernières d'exercer une activité lucrative qui assurerait davantage leur autonomie. Les femmes doivent cesser de rester au foyer pour se consacrer aux emplois productifs.

2.1- Femmes et situation d'activité

Tableau 7: Quelques indicateurs de la situation d'activité de la population selon le sexe

Situation d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Taux (%) d'emploi	45,2	25,1	35,2	60,6	51,5	55,7	52,2	38,1	44,9
Taux (%) de chômage	30,0	39,0	33,5	10,7	7,8	9,3	21,0	21,3	21,1

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 – BUCREP

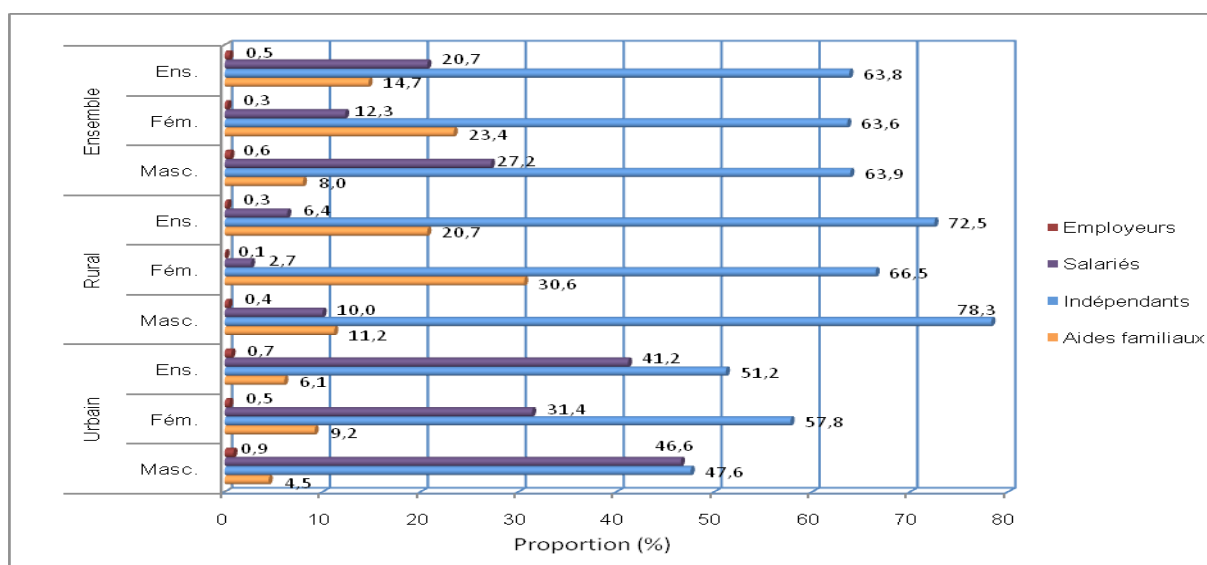
Dans l'ensemble, le taux d'emploi des personnes de 15 ans et plus est plus élevé chez les hommes (52,2%) que chez les femmes (38,1%), soit un écart de 14,1 points au profit des hommes. En milieu urbain, ce taux d'emploi est de 25,1% pour les femmes et 45,1% pour les hommes. De même en milieu rural, les femmes sont moins occupées que les hommes avec respectivement 51,5% et 60,6%. Le taux de chômage est de 21,3% dans la population féminine contre 21,0% chez les hommes. En milieu urbain, ce taux de chômage est de 39,0% pour les femmes contre 30,0% pour les hommes.

2.2- Femmes et statut dans l'emploi

Une femme occupée est celle qui exerce une activité économique, indépendamment de la nature de l'emploi exercé et de son statut dans l'exercice de cette activité.

L'examen du graphique ci-après montre qu'une frange importante des femmes exerce comme aide-familial, soit 9,2% de femmes contre 4,5% d'hommes. La proportion des indépendants est de 63,6% chez les femmes et de 63,9% chez les hommes. En milieu urbain, on enregistre 57,8% de femmes indépendantes (travaillant à leur propre compte) contre 47,6% d'hommes. En milieu rural, l'écart est moins marqué avec des proportions respectives de 66,5% pour les femmes et 78,3% pour les hommes. Outre le faible niveau de formation et d'éducation, le poids des pesanteurs socioculturelles explique la tendance à l'autonomie dans l'occupation qui est plus spontanée chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 2 : Quelques indicateurs économiques (%) de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe



Source : 3^{ème} RGPH, 2005 – BUCREP

2.3- Femmes et secteur d'emploi

La répartition des emplois par secteur institutionnel est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Les données collectées au troisième Recensement démographique permettent de distinguer trois secteurs : le secteur formel (comprenant le secteur public et le secteur privé formel), le secteur informel non agricole, et enfin le secteur informel agricole composé principalement de l'agriculture traditionnelle. Les personnes travaillant dans les ménages et dans les entreprises associatives sont considérées en grande partie comme exerçant dans le secteur informel.



Dans l'ensemble, le secteur informel emploie l'essentiel de la main-d'œuvre féminine (cf. tableau 8) : en effet, près de 92,0% des femmes évoluent dans ce secteur, avec 20,3% évoluant dans l'informel non agricole et 71,6% évoluant dans l'informel agricole. Cette distribution varie selon le milieu de résidence.

En milieu rural, la quasi-totalité des femmes évoluent dans le secteur informel (98,9%) dont 93,3% dans l'informel agricole et 5,6% dans l'informel non agricole. Le milieu urbain concentre 77,7% de femmes évoluant globalement dans l'informel dont 28,2% dans l'informel agricole et 49,5% dans l'informel non agricole.

Les secteurs formel et informel non-agricoles, qui concernent davantage les emplois urbains, emploient plus d'hommes que de femmes alors que l'informel agricole qui concerne plus les emplois ruraux, emploient plus de femmes que d'hommes. Le secteur formel quant à lui n'occupe dans l'ensemble qu'à peine 8,2% des femmes contre 16,2% d'hommes.

Tableau 8 : Répartition (%) de la Population active occupée par secteur de l'économie selon le milieu de résidence et le sexe

Secteur de l'économie	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
formel	30.3	22.3	27.4	3.8	1.1	2.5	16.2	8.2	12.7
Informel non agricole	54.0	49.5	52.4	11.3	5.6	8.5	31.3	20.3	26.5
Informel agricole	15.7	28.2	20.1	84.9	93.3	89.1	52.4	71.6	60.8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 – BUCREP

Parmi les femmes occupées, 1,9% exercent des « professions intellectuelles et de cadres supérieurs d'entreprises » tandis que chez les hommes, 4,2% se retrouvent dans ce groupe d'occupation.

Parmi les femmes occupées, l'on compte 71,3% d'agriculteurs, éleveurs et pêcheurs tandis que chez les hommes, 52,4% y exercent.

A la lecture du tableau 9 ci-après, l'on constate que trois personnes sur cinq travaillent dans l'agriculture. Cette forte proportion de personnes pratiquant les activités agricoles est beaucoup plus observée en milieu rural.

Tableau 9 : Distribution (%) de la population active occupée par emploi exercé selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de masculinité

Emploi exercé	Milieu de résidence									Rapport de masculinité (%)		
	Ens.			Urbain			Rural			Ens.	Urbain	Rural
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total			
01 : Emplois de cadres supérieurs	4,2	1,9	3,2	8,1	5,4	7,1	1,0	0,3	0,6	284,2	273,9	393,4
02 : Emplois de cadres moyens et agents de maîtrise	6,3	4,6	5,5	10,8	12,0	11,2	2,4	0,9	1,7	177,8	163,9	265,4
03 : Emplois de type administratif	1,2	1,7	1,4	2,4	4,8	3,3	0,3	0,1	0,2	97,2	91,1	217,1
04 : Artisanat de service et commerce	10,3	12,6	11,3	19,3	32,6	24,0	2,6	2,9	2,7	105,3	107,5	93,1
05 : conducteurs ouvriers mécaniques	6,5	0,2	3,7	11,8	0,4	7,8	1,9	0,0	1,0	5564,8	5766,4	4690,5
06 : artisans ouvriers qualifiés	12,0	4,4	8,7	20,8	10,5	17,2	4,5	1,4	3,0	352,1	358,3	329,2
07 : manœuvres, ouvriers non qualifiés	4,1	2,0	3,2	7,2	4,8	6,3	1,5	0,6	1,1	265,9	271,4	245,7
08 : forces armées et police	1,7	0,3	1,1	3,5	0,8	2,5	0,2	0,0	0,1	810,6	816,1	735,7
09 : agriculture, élevage, pêche	52,4	71,3	60,6	16,0	28,7	20,5	85,6	93,7	89,6	95,0	101,6	94,0
10 : autres	1,3	1,2	1,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	212,5	251,5	143,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	129,2	181,2	103,0

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 – BUCREP

En milieu urbain, on constate tout de même qu'une personne sur cinq exerce dans l'agriculture, surtout les femmes. En ville, les femmes exercent beaucoup plus dans le commerce (plus de trois femmes sur dix), les hommes par contre font beaucoup plus dans l'artisanat (plus d'une personne sur cinq).

Les forces armées et police sont constituées majoritairement d'hommes (810 hommes pour 100 femmes) ainsi que les emplois de la catégorie conducteurs et ouvriers mécaniques (5 564 hommes pour 100 femmes).

2.4- Femmes et emplois vulnérables

L'emploi vulnérable renvoie à un travail qui s'exerce dans des conditions relativement précaires. Il existe un lien étroit entre emploi vulnérable et pauvreté. Ceci est dû au fait que les aide-familiaux et les travailleurs pour leur propre compte (indépendants) sont moins susceptibles de posséder un emploi formel. Ils ont généralement moins accès aux avantages sociaux ou aux programmes de protection sociale et sont plus exposés aux crises économiques.



Le taux d'emploi vulnérable désigne le rapport entre la somme des indépendants et des aide-familiaux sur la population active occupée. Les emplois vulnérables sont généralisés en milieu rural avec un taux de plus de 90 % du fait de la qualité de l'activité exercée.

Les femmes sont plus confinées dans les emplois vulnérables. En effet, plus de huit emplois sur dix occupés par les femmes sont vulnérables. Au plan régional, le phénomène est plus accentué dans les régions du septentrion, de l'Est, du Nord-Ouest et de l'Ouest où le taux de vulnérabilité dépasse largement la moyenne nationale, avec plus de huit emplois vulnérables sur dix. On observe cependant une légère diminution d'emplois vulnérables dans les régions du Sud et du Sud-ouest.

Tableau 10 : Taux (%) d'emploi vulnérable par région/ville selon le milieu de résidence et le sexe

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Adamaoua	78,7	93,2	83,1	60,6	80,1	65,3	89,5	98,1	92,4
Centre	55,3	72,2	62,3	41,4	51,9	45,1	85,3	95,9	90,6
Est	79,8	94,8	86,5	56,7	81,3	65,5	90,4	98,5	94,3
Extrême-Nord	91,6	98,2	94,7	73,1	89,7	77,9	96,4	99,1	97,7
Littoral	49,6	67,2	55,8	47,0	63,4	52,6	74,8	92,7	82,4
Nord	87,7	97,3	92,0	66,8	84,8	71,6	95,3	99,0	97,1
Nord-Ouest	80,9	91,3	86,3	66,8	79,8	72,9	89,3	96,2	93,1
Ouest	74,2	91,3	83,0	58,0	77,6	66,0	87,0	96,9	92,6
Sud	68,5	88,8	77,6	44,1	60,3	49,7	78,6	95,4	86,7
Sud-Ouest	70,7	82,1	75,4	55,5	67,4	60,2	80,3	90,5	84,6
Cameroun	71,9	87,0	78,5	52,1	67,0	57,3	85,5	97,1	93,0

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

2.5- Femmes et protection sociale

Dans le cadre de leurs activités, bon nombre de femmes ne bénéficient d'aucune protection sociale. Il s'agit entre autres des catégories suivantes : les travailleuses domestiques, les revendeuses, les gérantes de call box.

2.5.1- Travailleuses domestiques

Les résultats du troisième recensement démographique ont révélé que parmi les 29 360 travailleurs qui exercent un emploi de domestique chez des particuliers, la majorité d'entre eux est constituée de femmes. Elles représentent 59,6% contre 40,4% d'hommes. Ces femmes se retrouvent aussi bien dans la tranche d'âges des jeunes (34,5%), des adultes (62,4%) que des personnes âgées (3,5%). Elles n'ont généralement pas dépassé le niveau d'enseignement primaire (58,6%) et sont soit célibataires, soit mariées.

Leur statut d'employée de maison leur exige d'assumer toutes les tâches ménagères, en plus de la garde des enfants, des personnes âgées ou handicapées. Leurs conditions de travail sont assez difficiles. De nombreuses employées de maison sont soumises à de multiples tâches. Elles travaillent le plus souvent à temps complet ou à mi-temps. Rarement, elles bénéficient de certains avantages sociaux tels que les congés maladies, les congés de maternité, etc.

Au regard de la multiplicité des tâches accomplies, l'on note qu'elles sont faiblement rémunérées car elles ont à peine le SMIG. Elles sont également victimes de licenciements abusifs, de violences verbales ou physiques. En outre, elles ne sont pas très souvent affiliées à la CNPS. Ce qui ne les protège pas des risques professionnels et ne leur donne pas droit aux autres avantages qu'offre la sécurité sociale (allocations familiales, prestations vieillesse...).

Consciente de la situation des travailleurs domestiques, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) reconnaît qu'ils sont des travailleurs à part entière et prend en compte le fait que, dans une économie mondialisée, l'immense majorité des employés de maison sont des femmes. Fort de ce constat, le Conseil d'administration du Bureau International du Travail (BIT) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 99^{ème} session (2010) de la Conférence Internationale du Travail, une question sur le travail décent pour les travailleurs domestiques.

2.5.2- Femmes revendeuses

Encore appelées « bayam sellam », les revendeuses ravitaillent les marchés en produits vivriers. Elles s'approvisionnent auprès des femmes rurales qui éprouvent des difficultés à écouler leurs marchandises du fait de l'enclavement géographique. Cette activité est essentiellement dominée par les femmes (69,4%) (RGPH, 2005). Les données du recensement de 2005 ont permis d'avoir un profil socio-démographique de ces femmes. La majorité des revendeuses (80,0%) ont un âge compris entre 25 et 59 ans. Leur niveau



d'éducation est relativement faible : 60,0% d'entre elles ont un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le primaire. Cette activité permet de suppléer aux charges du ménage pour de nombreuses mères-célibataires (30,9%) et pour des femmes mariées (48,3%) dont le conjoint est au chômage ou exerce un emploi faiblement rémunéré. A l'instar des autres travailleurs du secteur informel, les « bayam sellam » ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale.

2.5.3- Femmes gérantes de «call-box»

Cette activité a pris de l'ampleur avec l'avènement de la téléphonie mobile. Elle s'exerce en plein air sous des abris de fortune ou alors de façon ambulante. On y retrouve aussi bien les hommes que les femmes, tant en milieu urbain où elle est prépondérante qu'en zone rurale où elle s'installe progressivement dans les mœurs. Comme pour la plupart des petits métiers, l'on trouve davantage de femmes célibataires (67,0%) qui exercent cette activité. Comparativement aux travailleurs domestiques et aux revendeuses, les gérantes de call-box ont un niveau d'éducation relativement plus élevé : 69,5% d'entre elles ont au moins le niveau secondaire. Ces femmes sont dans la plupart des cas, assez jeunes : 41,1% ont moins de 25 ans. Ce qui traduit la sortie précoce de ces jeunes femmes du système scolaire. Cette activité leur offre tout de même des moyens de survie. Toutefois, il y a lieu de se préoccuper des conditions dans lesquelles cette activité est exercée, et les risques encourus par ces femmes : accidents de route, agressions, viols, abus de la part de leurs employeurs lorsqu'elles ne travaillent pas à leur propre compte. Ces femmes ne disposent également d'aucune allocation sociale, de même que leur retraite n'est pas assurée.

En définitive, très peu de travailleurs ont accès à la protection sociale. La faible couverture sociale touche davantage les femmes qui se retrouvent dans le secteur informel. Seules les femmes qui travaillent dans les secteurs public et privé structuré bénéficient d'une protection sociale. Les femmes du secteur informel (agricole ou non agricole) ne peuvent pas espérer faire valoir leur droit à la retraite ou bénéficier de quelque protection sociale que ce soit (risques professionnels, allocations familiales, etc). Or, il est important que des mesures d'extension de la protection sociale en faveur des travailleurs du secteur informel soient envisagées.

III- EDUCATION : FACTEUR CLE D'ACCES DES FEMMES A UN EMPLOI DECENT

3.1- Niveau d'instruction et emploi vulnérable

Il existe une corrélation négative entre le niveau d'instruction et la vulnérabilité de l'emploi. Les femmes étant relativement moins instruites que les hommes, elles se retrouvent plus exposées à l'exercice d'emplois vulnérables. De plus, à niveau d'instruction égal comme l'indique le tableau 11 ci-après, les femmes exercent plus d'emplois vulnérables que les hommes à l'exception de celles ayant un niveau d'instruction secondaire du 2nd cycle ou plus.

Tableau 11 : Taux de vulnérabilité (%) des emplois par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					
	Sans Niveau	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Ensemble
Hommes	92,2	80,3	62,5	40,2	15,9	71,9
Femmes	98,2	93,1	74,9	35,5	10,9	87,0
Ensemble	95,4	85,8	67,0	38,8	14,5	78,5

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

3.2- Niveau d'instruction de la femme, branches d'activité et statut dans l'emploi

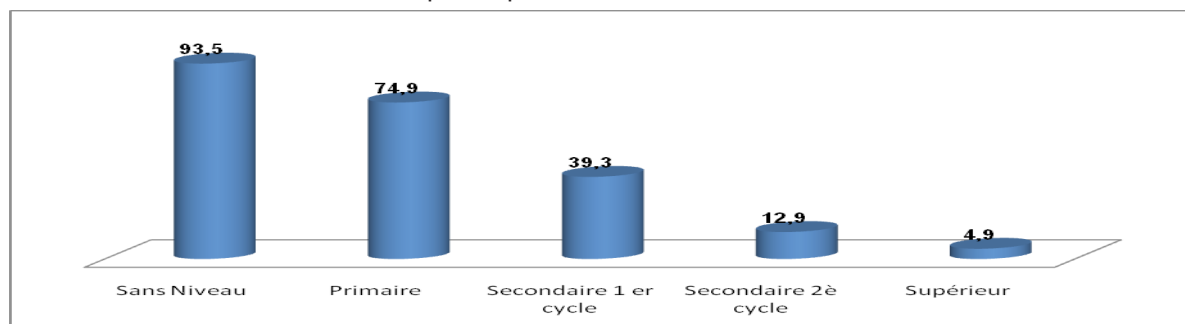
La proportion des employeurs ainsi que celle des salariés permanents croît avec le niveau d'instruction des femmes tandis que l'effet inverse est observé chez les indépendants et les aide-familiaux. En d'autres termes, les femmes avec un niveau d'instruction élevé recherchent de plus en plus un emploi confortable, sécurisant et rémunérateur alors que leurs consœurs les moins instruites sont moins exigeantes et se contenteraient d'exercer activement les premiers emplois précaires et vulnérables qui leur seraient proposés.

Tableau 12 : Répartition (%) de la population féminine active occupée par statut dans l'emploi, par branche d'activité et par secteur d'activité selon le niveau d'instruction

	Sans niveau	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur	Ensemble
Statut dans l'emploi						
Salarié permanent	0,4	2,5	14,4	48,8	78,4	8,2
Salarié temporaire	1,2	3,5	8,9	14,5	9,9	4,1
Employeur	0,2	0,2	0,4	0,6	0,7	0,3
Indépendant	62,2	75,0	64,2	32,1	10,0	63,6
Aide familial	36,0	18,1	10,7	3,4	0,9	23,4
Apprenti rémunéré	0,1	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1
Apprenti non-rémunéré	0,0	0,5	0,9	0,3	0,0	0,3
Total Femmes	100	100	100	100	100	100
Branche d'activité						
Agriculture, Sylviculture, chasse, Pêche	93,5	74,9	39,3	12,9	4,9	74,3
Industries Extractives	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,0
Activités de Fabrication	0,9	5,9	13,6	11,2	6,1	4,9
Production/Distribution Eau/Electricité	0,0	0,0	0,1	0,9	1,7	0,1
Construction	0,1	0,1	0,3	0,6	1,1	0,2
Commerce/Entretien	4,4	13,0	25,9	27,6	12,4	11,6
Hôtels et Restaurants	0,3	1,2	3,0	4,2	2,6	1,2
Transport et Communications	0,1	0,4	1,7	4,4	8,2	0,7
Activités Financières	0,0	0,0	0,3	2,5	7,2	0,3
Immobilier/Location	0,0	0,1	1,2	5,1	9,3	0,6
Administration Publique/Défense et Autres Services	0,6	4,4	14,6	30,6	46,1	6,1
Total Femmes	100	100	100	100	100	100
Secteur d'activité						
Secteur Primaire	93,5	74,9	39,3	12,9	4,9	74,3
Secteur secondaire	1,0	6,1	14,0	12,7	9,2	5,2
Secteur tertiaire	5,5	19,1	46,7	74,4	85,9	20,5
Total Femmes	100	100	100	100	100	100

Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

Graphique 3 : Proportion de femmes exerçant dans l'agriculture, la sylviculture, la chasse ou la pêche par niveau d'instruction



Source : 3^{ème} RGPH, 2005 - BUCREP

Les femmes sans niveau d'instruction et celles de niveau primaire se retrouvent en grande partie dans les branches d'activités telles que l'agriculture, la sylviculture, la chasse, la pêche (93,5% pour les sans niveau et 74,9% pour celles ayant le niveau « primaire »). Les femmes ayant le niveau « secondaire 1^{er} cycle » sont majoritairement présentes dans les branches telles que l'Administration Publique, la Défense et les Autres services (30,6%). Par contre, celles ayant un niveau secondaire second cycle évoluent beaucoup plus dans les branches telles que le commerce et l'entretien (cf. tableau 12 et Graphique 3).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, on peut retenir que malgré les nombreuses mesures et actions menées par le Gouvernement et les partenaires au développement pour la promotion socioéconomique des femmes, leur situation reste moins enviable que celle des hommes.

Dans le domaine de l'éducation, les femmes accusent encore un grand retard par rapport aux hommes. Seulement 73,3% des jeunes filles âgées de 6 à 14 ans sont inscrites à l'école contre 76,6% de garçons. Le taux net de scolarisation dans le secondaire est de 29,2% chez les filles alors qu'il est de 32,5% chez les garçons du même groupe d'âges. Dans l'enseignement supérieur, seulement 9,6% de filles âgées de 19 à 24 ans y sont inscrites contre 11,9% de garçons de la même tranche d'âges. De plus, très peu de filles se trouvent dans les filières scientifiques et technologiques.

Dans le domaine de l'activité économique, le taux brut d'activité des femmes est de 48,4% contre 66,0% chez les hommes. Le taux d'occupation des femmes est de 38,1% alors que celui des hommes est de 52,2%. Très peu de femmes exercent des emplois décents. Elles se retrouvent en grande majorité dans les activités informelles : agriculture traditionnelle, petit commerce des produits vivriers et de restauration.

Du fait de leur faible scolarisation, les femmes ont très peu accès aux emplois décents dans le secteur formel administratif et privé. Elles n'exercent que dans une proportion de 1,9% dans les professions intellectuelles et cadres supérieurs d'entreprises alors qu'elles se retrouvent à 71,3% dans l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la chasse et la pêche. Parmi les femmes salariées, 78,4% ont un niveau d'études supérieur alors que celles sans niveau n'y sont présentes qu'à 0,4% et très peu se retrouvent en milieu rural. Par branches d'activité, les femmes de niveau d'études supérieur ne se retrouvent qu'à 4,9% dans le secteur primaire alors que celles qui sont sans niveau d'instruction s'y retrouvent à 93,5%.

De ce constat, on peut se permettre à juste titre d'interpeller la communauté nationale et internationale à persévérer dans leurs efforts pour la promotion socioéconomique des femmes, en encourageant l'accès des filles à l'éducation et en les motivant à s'intéresser aux filières scientifiques et technologiques dans leurs études afin d'accroître leurs chances d'accès aux emplois décents.



Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique dans le cadre des objectifs prioritaires définis par le Gouvernement.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractères démographiques et d'en assurer l'exécution;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable «Population» dans le processus de développement socio-économique;
- d'élaborer des indicateurs sociodémographiques à travers des recensements, études, recherches et des enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales, organismes publics et parapublics, organisation internationales, investisseurs, partenaires au développement, ONG,...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic phenomena in the formulation and implementation of socio-economic development strategies within their framework of priority objectives defined by government.

There it is in charge of :

- participating in the implementation and follow - up of study programmes, population surveys and censuses to ensure the integration of the population variable into the socio-economic development process;
- working out sociodemographic indicators.

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO,...



Contact : Nfandena - stade omnisport,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
Téléphone/Fax : (237) 22 20 30 71
E-mail : bucrep-online@bucrep.org
Site Web : WWW.BUCREP.ORG / WWW.BUCREP.CM

**Central Bureau of the Census and Population Studies
National Coordination of 3rd GPHC**